



Pour publication immédiate : 10/11/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

## LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LES HORAIRES DES EMPLOYÉS

*Les réglementations permettent d'obtenir des horaires équitables et prévisibles pour les employés et de la flexibilité pour les employeurs*

*Fait suite aux audiences et témoignages des employés, porte-paroles, experts de l'industrie et chefs d'entreprises*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que le Département du Travail de l'État (State Labor Department) propose des réglementations sur les horaires « just in time » (juste à temps), « call-in » (appelé sur le lieu de travail) ou « on-call » (d'astreinte), des pratiques courantes qui permettent aux employeurs de programmer ou d'annuler les plages horaires de travail des employés seulement quelques heures avant ou même après le début de leur travail. Ces pratiques laissent souvent les travailleurs désarmés pour trouver un moyen de garde pour leurs enfants et les obligent à manquer des rendez-vous, des cours ou des engagements familiaux importants. Ceci concerne les employés de la distribution et d'autres secteurs des services et peut leur coûter des heures et des salaires sur lesquels ils comptaient déjà. Une fois finalisées, ces protections relatives aux horaires s'appliqueront dans tout l'État.

« À New York, nous avons atteint une réussite majeure au sein du pays concernant les droits des travailleurs, et nous continuerons à lutter pour protéger tous les New-Yorkais qui travaillent dur », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Les réglementations proposées par le Département du Travail offriront davantage d'équité aux employés et permettront aux employeurs de conserver une certaine flexibilité. »

En septembre, le Gouverneur [a demandé](#) à la Commissaire du Département du Travail de l'État, Roberta Reardon, et au Département du Travail d'organiser des audiences publiques sur la question des horaires des employés. Après quatre audiences et de nombreuses heures de témoignage de la part des employés, des porte-paroles, des experts de l'industrie et des chefs d'entreprises, le Département du Travail a élaboré ces réglementations pour permettre aux employés de s'exprimer sur leurs propres horaires, protégeant ainsi les employés à bas salaire les plus vulnérables. En parallèle, les entreprises conserveront la flexibilité dont elles ont besoin pour réussir.

Pour les employés, les réglementations :

- Prévoient une norme de préavis de 14 jours pour la programmation des horaires, ainsi qu'une rémunération supplémentaire de 2 heures pour les affectations de dernière minute.
- Élargissent l'indemnité de présence existante d'au moins quatre heures de manière à inclure les annulations et affectations de dernière minute, ainsi que les astreintes par roulement qui exigent que les employés soient en astreinte pour venir travailler.

Pour les employés, les réglementations :

- Offrent de la flexibilité en permettant la planification de nouveaux postes sans versement de prime pendant les deux premières semaines de travail d'un employé, en permettant les échanges et remplacements de postes des employés sans pénalité, et en permettant les annulations liées aux conditions météorologiques sans pénalité avec un préavis de 24 heures.
- N'imposent aucune interdiction ni obligation générales - les employeurs conservent le contrôle de leurs pratiques de programmation d'horaires et ceux qui prévoient des horaires prévisibles ne constateront aucuns coûts de conformité supplémentaires.

La réglementation peut être consultée dans son intégralité ici :

[www.labor.ny.gov/schedulingregs](http://www.labor.ny.gov/schedulingregs)

Cette réglementation est soumise à une période de commentaires de 45 jours après sa publication dans le registre d'État le 22 novembre. Si vous souhaitez soumettre un commentaire sur ce projet de réglementation, vous pouvez le faire à l'adresse :

[hearing@labor.ny.gov](mailto:hearing@labor.ny.gov)

Au cours de chacune des quatre audiences, des témoignages des employeurs, des employés et des porte-paroles issus des deux groupes ont été entendus. Les porte-paroles des entreprises et de l'industrie ont convenu du fait que de nombreuses industries ont besoin de flexibilité, et que les employeurs ont besoin d'un mécanisme pour pouvoir s'adapter en cas de circonstances imprévues. Ces circonstances peuvent inclure l'annulation ou le départ inattendu d'un employé pendant son travail en raison d'une maladie ou d'une autre situation inévitable, de retards des livraisons de matériels ou du mauvais temps.

Les employés ont apporté un témoignage axé sur les obstacles que des horaires imprévisibles engendrent pour eux. De plus, ils ont exprimé leur frustration de ne pas être suffisamment consultés dans la programmation de leurs horaires, et la difficulté de planifier leur vie autour d'horaires pouvant varier de manière radicale d'une semaine à l'autre, ce qui peut entraîner des revenus précaires. Ceci peut avoir une incidence considérable sur la capacité des employés à planifier la garde de leurs enfants et à couvrir leurs besoins de première nécessité.

De plus, les employés ont témoigné des réalités liées au fait de ne savoir que quelques heures avant leur poste s'ils devront travailler, ou de subir un changement involontaire et soudain de leurs horaires. Les employés à temps partiel ont déclaré qu'ils étaient souvent censés être disponibles pour des horaires de travail à temps plein, même s'ils

savent qu'ils travailleront en fait beaucoup moins, ce qui limite leur capacité à trouver un deuxième emploi s'ils le souhaitent.

Les deux groupes ont exprimé l'opinion selon laquelle il serait possible, grâce à des horaires plus équitables et prévisibles, de parvenir à une réduction du roulement du personnel, davantage de présence, une loyauté accrue du personnel et à un environnement plus équilibré pour les employés. Les réglementations proposées par le Département du Travail répondent aussi bien aux préoccupations des employés qu'à celles des entreprises, et créeront un environnement plus stable et cohérent en matière d'horaires dans les environnements de travail de New York.

Les témoignages complets et vidéos de chaque audience sont accessibles en ligne sur : [www.labor.ny.gov/scheduling](http://www.labor.ny.gov/scheduling)

**La Commissaire du Département du Travail de l'État de New York, Roberta Reardon, a déclaré :** « Au début de ce processus, notre objectif était de parvenir à un juste équilibre concernant la programmation des horaires, à la fois pour les employés et les employeurs. C'est précisément ce que permettent les réglementations proposées aujourd'hui. Je remercie ceux qui ont témoigné lors de nos audiences publiques pour leur participation. Tous les points de vue ont été soigneusement examinés, et je suis fière d'annoncer ces réglementations qui, je le crois, encourageront des pratiques équitables en matière de programmation d'horaires dans l'ensemble de New York ».

**Ted Potrikus, Président et Directeur Général du Conseil de la vente au détail de l'État de New York (Retail Council of New York State), a déclaré :** « Le Gouverneur Cuomo et la Commissaire Reardon ont pris des mesures de délibération vers un objectif que nous partageons avec eux : offrir aux New-Yorkais les possibilités d'emplois, la transparence des horaires et la flexibilité qu'ils souhaitent tout en aidant les détaillants de New York à réussir et à se développer dans un marché international difficile. Les juridictions à travers le pays se sont engagées précipitamment dans des propositions rédigées à la hâte qui découragent les employeurs de proposer des stratégies en matière d'horaires que les employés d'aujourd'hui souhaitent et dont ils ont besoin. Nous félicitons le Gouverneur Cuomo et la Commissaire Reardon d'avoir été les premiers à reconnaître la complexité de cette question et d'avoir pris le soin de rédiger une politique cohérente et uniforme pour l'ensemble de l'État de New York ».

**Stuart Appelbaum, Président du syndicat des travailleurs des magasins de détail, des magasins de gros et des grands magasins (Retail, Wholesale and Department Store Union, RWDSU) a déclaré :** « Les horaires d'astreinte sont épouvantables pour les employées de la distribution. Vous devez mettre votre vie entre parenthèses et être disponible pour travail, que vous soyez effectivement appelé ou rémunéré ou pas. Si vous êtes employé à temps partiel, l'incertitude de votre planning signifie que vous ne pouvez pas avoir un second emploi, même si vous en avez besoin. Si vous êtes parent, nous ne savez pas si vous aurez besoin de faire garder vos enfants. Si vous voulez continuer vos études, vous ne pouvez pas vous inscrire à des cours sans connaître vos disponibilités. L'action prise aujourd'hui par le Gouverneur Cuomo concernant les horaires d'astreinte au sein de l'État créera une couche supplémentaire de protections pour les travailleurs et garantira que les travailleurs aient davantage de contrôle sur leur propre vie et leur capacité à gagner leur vie ».

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418